

Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet

Siège social : Mairie du Vésinet

Contact : C.I.A.V. 3, avenue des Pages, 78110 Le Vésinet

Tél. : 01 30 15 47 80

contact@sidslevesinet.fr

A Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal du Vésinet

Objet : Plan Local d'Urbanisme

Le Vésinet, samedi 19 janvier 2013

Madame, Monsieur,

Dès le mois de septembre, nous avons tenté d'alerter M. le Maire sur les défauts très graves que comporte le projet de PLU, au moyen d'un « avis » du SIDSV dans le cadre de la concertation. Cette initiative, taxée de « désinformation » ne recevra de réponse qu'aux derniers jours de décembre.

Le soutien actif de plusieurs autres associations et les études minutieuses (et compliquées en raison des difficultés à disposer des documents) réalisées par nos groupes de travail nous ont conduits à proposer un second document, « l'Analyse critique » qui précisait les principaux points rendant, à notre sens, ce projet inacceptable en l'état.

Un échange de vue, plutôt qu'une négociation, a eu lieu et quelques modifications ont été accordées. Nous en prenons acte mais nous demeurons sur des positions radicalement opposées quant à la conception que nous avons de notre ville et de son avenir. Même si ces modifications, que je ne mésestime pas, ont été apportées très récemment, il est indéniable que le choix délibéré est fait de rompre avec les principes de la ville-parc du Comte de CHOULOT, de l'œuvre d'Alphonse PALLU, classée au patrimoine national et à ce titre, défendue depuis près de quatre-vingts ans.

Les termes de cette protection sont clairs depuis qu'ils ont été avertis par un arrêté ministériel précisant « *Il serait désirable que le plan d'aménagement communal [du Vésinet] interdise un morcellement excessif des propriétés et **qu'il fit respecter dans toute la mesure possible les dispositions originaires du lotissement.** La beauté et l'agrément du Vésinet se trouveraient ainsi sauvegardés Par ailleurs ce plan délimitera à l'intérieur du périmètre d'agglomération une **zone d'habitations collectives** et une zone d'habitations individuelles. La superficie de la première de ces zones **ne devrait pas dépasser 40 hectares.**»*

Depuis trois quarts de siècle, aucune autorité publique n'a discuté ces dispositions dans aucun document, y compris le dernier « porter à connaissance ». C'est sur cette base que doit être établi le principe du « zonage » du Vésinet, inattaquable juridiquement et cohérent avec l'existant.

Vous définissez votre objectif ainsi : « *la municipalité souhaite autant que vous la préservation de la Ville-Parc, objectif clairement affiché dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) mais nous devons aussi tenir compte des évolutions législatives intervenues depuis les dernières modifications du POS ainsi que des orientations de l'Etat en matière de logements.*»

Le Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet est une association (n° 0783000667) régie par la loi de 1901. Fondée en 1911, elle est agréée pour Le Vésinet, par arrêté préfectoral n° 84-163 du 25 avril 1984, en application de l'article L121-8 du code de l'urbanisme.

Nous affirmons que les particularités du Vésinet impliquent, pour ce dernier point, des dispositions particulières que le porter à connaissance suggère, que le PADD peut définir et que le projet de règlement, n'en déplaie aux affirmations, ne respecte pas.

La Mairie affirme au public vésigondin : « *le PLU est plus protecteur que le POS* ». Protecteur de quoi ? De quelques dizaines de grandes propriétés « emblématiques » ? En quoi l'accroissement des COS et des surfaces d'emprise au sol des constructions est-il plus protecteur ? Pourquoi renoncer aux tailles minimales de parcelles ? Pourquoi transformer des portions de la zone « pavillonnaire » en zone dense, alors que rien ni personne ne l'exige ? Le document joint précise les principaux sujets d'inquiétude du SIDSV et ses désaccords avec la présentation qui est faite du PLU.

Il ne faut pas fonder le PLU sur les revendications personnelles de propriétaires soucieux de s'agrandir, sur la volonté d'ouvrir des « opportunités au marché de l'immobilier ». Ce n'est pas le bon choix. C'est un processus sans fin, dans lequel il ne faut pas s'engager.

Les associations du Vésinet et celle que je préside, au premier rang, l'ont démontré à plusieurs reprises et depuis longtemps. Nous défendons un autre Vésinet. Celui que ses habitants ont choisi et défendent avec passion et ardeur depuis plusieurs générations. Celui qui a été reconnu comme un bien national digne d'être conservé « *dans toute la mesure possible dans les dispositions originaires du lotissement* ».

Je n'ai pas d'autre objectif, pas d'autre préoccupation, que de défendre une ville que ma famille habite depuis six générations et pour laquelle je me passionne depuis un demi-siècle. Je réfute évidemment les accusations de « désinformation » ou de « manœuvres politiciennes ». Où est la désinformation ? Qui sont les politiques ?

Restant convaincu qu'il faudra reprendre le dialogue sur cette question, tôt ou tard, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Paul DEBEAUPUIS
Président du Syndicat d'Initiative
et de Défense du Site du Vésinet

P.J. : Suite de l'analyse critique - Observations concernant les arguments de la ville énoncés en faveur du projet de Plan Local d'Urbanisme.